



Adduction et traitement de l'eau au Mali

1 septembre 2007

© MINEFI – DGTPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

Etat des lieux

L'accès à l'eau potable constitue toujours un défi majeur pour les autorités de ce pays. Au Mali, les infrastructures sont insuffisantes et relativement vétustes. Ce contexte constitue un obstacle à la mise en œuvre des plans d'action de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), élaborés lors du sommet sur le développement durable de Johannesburg en 2002. Néanmoins, l'intervention des organismes multilatéraux dans le cadre des Objectifs du millénaire devrait permettre de relancer un secteur qui fait l'objet d'un retard important.

Avec les fleuves Niger et Sénégal, et les grands lacs du nord du pays, le Mali dispose d'immenses ressources en eau de surface, très inégalement réparties. Elles sont estimées à 30 milliards de mètres cubes en période sèche et 110 milliards de mètres cubes en saison des pluies. Les eaux souterraines, évaluées à 2700 milliards de mètres cubes, sont la principale source d'approvisionnement en eau potable du pays. Le Mali consomme chaque année 2,3% du stock d'eau contenu dans les nappes phréatiques (dont 2,2% pour l'irrigation), alors que leur taux de renouvellement est de l'ordre de 2,5%.

L'élaboration d'une véritable politique de l'eau date des années 1990, avec la création de nombreux réseaux d'adduction d'eau potable. Ces efforts se sont concrétisés en janvier 2004 par la création d'un premier Salon International de l'Eau (SIDEAU) à Bamako. Le SIDEAU a été conçu comme un espace d'information, d'échanges et de rencontres, destiné à réunir tous les différents acteurs du secteur, qu'ils soient professionnels, élus, représentants de la société civile ou usagers. Du fait de ce succès, l'initiative a été renouvelée en 2006.

Les acteurs

Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau

BP 66 Bamako

Tel : (223) 222 78 55 / 222 85 63

Fax : (223) 222 21 60

mmee@afribone.net.ml

La DNH

L'ensemble du secteur est placé sous la responsabilité du Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau, dont la structure opérationnelle est la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH).

Créée en 1999, la Direction Nationale de l'Hydraulique a pour mission l'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'hydraulique, la coordination et le contrôle des services régionaux, sous-régionaux et des

DNH

BP 66 Bamako

Tel : (223) 221 25 88 / 221 48 77

Fax : (223) 221 86 35

dnh@afribone.net.ml

services rattachés qui concourent à la mise en œuvre de ladite politique. A ce titre, elle est chargée de :

- Faire l'inventaire et évaluer le potentiel, au plan national, des ressources hydrauliques
- Etudier, contrôler, superviser les travaux de réalisation des ouvrages hydrauliques et veiller à leur bon état de fonctionnement.
- Procéder à l'évaluation des projets de développement dans le secteur de l'eau.
- Participer à la promotion de la coopération sous régionale dans le domaine de la gestion des ressources en eau.

Les autres acteurs

Le cadre institutionnel du service public de l'eau potable est fortement marqué par une politique de décentralisation et de privatisation de l'exploitation des infrastructures.

En milieu rural et dans les petites villes, l'acteur de référence est la DNH, à travers ses antennes régionales (DRHE) et sous régionales (les SSRHE). Toutes ces entités sont contrôlées par un organisme de régulation formel, la CREE (Commission de Régulation de l'Eau et de l'Electricité).

Au niveau local, l'acteur de référence est la commune, compétente sur les services publics de l'eau et de l'assainissement, tout en devant déléguer sa gestion à un tiers. En ce qui concerne la régulation dans les petites villes, le Mali se distingue par une initiative innovante en Afrique de l'Ouest : l'intervention d'une cellule de suivi des adductions d'eau potable (AEP) rémunérée sur les ventes d'eau a permis d'améliorer de manière spectaculaire la qualité du service de l'eau dans une soixantaine de centres.

Le rôle d'EDM

Dans certaines grandes villes (16 seulement), l'acteur de référence est Eau et Energie du Mali (EDM), privatisée fin 2000 puis renationalisée en 2005. La société est en charge du traitement et de l'adduction de l'eau dans tous les centres urbains, sur l'ensemble du territoire. Elle dispose également de son propre laboratoire d'analyse de l'eau, basé à Bamako. Celui-ci prélève des échantillons et analyse leur conformité. EDM assurait en 2004 la production de 62 millions de mètres cubes d'eau, dont plus des 2/3 étaient distribués sur Bamako. La longueur totale du réseau en 2004 était de 2 555 kilomètres, mais ce chiffre aurait augmenté de plus de 10% depuis. Néanmoins, EDM est confrontée à l'importance de l'investissement à mobiliser face à une importante croissance démographique. Une nouvelle station de pompage devrait voir le jour en 2010 à Kabala, dans la ville de Bamako, pour répondre à l'augmentation de la demande, pour un coût estimé à 63,6 milliards FCFA.

Les bailleurs de fonds

Dans le cadre des Objectifs du Millénaire, la participation des bailleurs de fonds devrait se poursuivre ces prochaines années. Les Fonds arabes et islamiques, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), l'UNICEF, les coopérations allemande, danoise, belge, suisse, française et japonaise sont autant d'intervenants sur le marché de l'eau au Mali.

Ainsi, depuis 1998, l'Agence Française de Développement (AFD) soutient la stratégie nationale d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, de même que le transfert de compétence de l'Etat en faveur des communes. En 2006, l'Agence a décidé d'octroyer une subvention de 6 millions d'euros pour équiper 10 centres semi-urbains du sud du pays en AEP.

Energie du Mali SA (EDM-SA)

Square Patrice Lumumba

BP 69 Bamako

Tel : (223) 22 30 20

Fax : (223) 222 84 30

edminfo@cefib.com

BOAD

Quartier du Fleuve.

Immeuble de la BCEAO

BP 206 Bamako

Tel : (223) 223 78 57

Fax : (223) 223 77 98

AFD

Route de Niaréla
BP 32 Bamako
Tel : (223) 221 28 42
(223) 221 49 96
Fax : (223) 221 86 46

E-mail : afdbamako@ml.groupe-afd.org

GTZ

BP 100 Bamako
Tel : (223) 223 10 74
Fax : (223) 223 58 67

La coopération allemande, à travers ses principales agences DED et GTZ, se montre également très active en matière d'adduction d'eau potable, comme en a témoigné l'organisation de la journée eau fin 2004. Soucieuse d'aider le Mali à atteindre les Objectifs du Millénaire, l'Allemagne a signé, le 20 avril 2007, un nouvel accord de coopération financière avec le Mali, pour une valeur de plus de 15 milliards de FCFA.

La coopération japonaise est présente au Mali depuis le début des années 1980. Durant ces trois dernières années, elle a financé un vaste projet d'approvisionnement en eau potable dans les régions de Kayes, Ségou et Mopti. Ce chantier a permis la construction de 233 forages et de 3 systèmes d'adduction d'eau sommaire (AES) et a coûté 9 milliards de FCFA, entièrement financé par le Japon.

La Banque Africaine de Développement a décidé de financer la réhabilitation de plus de 300 puits dans les régions de Kidal et Gao. Les travaux de ce projet de plus de 13 milliards de FCFA ont commencé à l'été 2006. En matière d'assainissement, une étude commandée par le Fonds Africain de Développement en 2004 a entraîné le lancement de projets de drainage des eaux fluviales et d'assainissement des eaux usées de Bamako en 2006. Le programme vise à mettre en place des actions d'information, d'éducation et de communication, ainsi qu'à développer des infrastructures de base, à travers la réhabilitation et la mise en œuvre de nouveaux forages, la réparation de pompes, la fourniture de nouvelles pompes.

Parallèlement, un laboratoire de contrôle de la qualité de l'eau est en construction à Sévaré, près de Mopti, sur financement des Pays Bas. La coopération néerlandaise a également mis en place début 2005 un programme de gestion de l'eau partagé entre le Mali et la Guinée pour une période de 5 ans.

La politique malienne**Le Code de l'eau**

Promulgué en 2002, le code de l'eau jette les bases d'une nouvelle réglementation du secteur de l'eau et légitime la structure actuelle de gestion des ressources hydraulique.

Le PNAEP

Dans le cadre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, un Plan National d'Accès à l'Eau Potable (PNAEP) ambitieux a été mis en place en 2004. Ce plan est l'élément central de la politique actuelle du gouvernement. Il vise à permettre au Mali de réaliser les Objectifs du Millénaire en matière d'accès à l'eau potable, c'est-à-dire réduire de moitié la proportion d'individus qui n'ont pas accès à l'eau potable et assurer un taux de couverture de 80% en zone rural d'ici 2015. L'objectif est donc de construire 10 000 points d'eau modernes et de réhabiliter une partie du réseau actuel de distribution d'eau. Il propose également un programme d'activités et d'études pour le renforcement des connaissances sur les ressources en eau. Le coût de ce plan est estimé à 393 milliards de FCFA financé à 12% par l'Etat et à 88% par les Partenaires Techniques et Financiers. De très nombreux projets sont actuellement en cours, au titre du Budget Spécial d'Investissement de 2006 et 2007, notamment dans la région de Kidal (Alimentation et Sécurisation de l'alimentation en eau potable). D'ici 2015, il est prévu de réaliser 4841 nouveaux points d'eau modernes et de réhabiliter 1755 puits et 6278 pompes dans cette région.

L'AEPAE/PNIR

La composante Alimentation en Eau Potable et Assainissement du Programme National d'Infrastructure Rural intervient dans les zones rurales et semi-urbaines des régions de Kayes, Koulikouro, Ségou et Sikasso. Elle a notamment réalisé 512 forages et réhabilité 500 puits traditionnels sur la période 2004-2006. Ce programme est presque intégralement financé par un prêt de 16 milliards de FCFA de la Banque Mondiale.

L'AEPA/MR

Le Programme d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural financé au $\frac{3}{4}$ part la Banque Africaine de Développement vise principalement les régions de Gao et Kidal, où plusieurs constructions de puits seront réalisées et divers points d'eau seront réhabilités. Dans la région de Gao, le Projet d'Appui à la Décentralisation de la Gestion de l'Hydraulique, financé par le Fonds Belge de Survie doit permettre d'améliorer la gestion durable et décentralisée des points d'eau. Il financera également la construction et l'amélioration de quelques points d'eau.

La couverture de la demande**Des besoins considérables**

On estime actuellement les besoins en eau du pays à 6 milliards de mètres cube par an, dont 1% pour la population, 1% pour le cheptel et le reste pour l'irrigation. Malgré l'existence d'un potentiel très important et de gros efforts en matière d'investissement (50 milliards de FCFA ont été investis entre 2002 et 2005), le parc d'ouvrages est encore insuffisant. Il y a actuellement au Mali environ 33 000 points d'eau modernes. Grâce aux efforts du gouvernement, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 50% en 2001 à 66% en 2006, et aujourd'hui plus de 80% des villes et villages disposent d'un point d'eau moderne (71% en 2001). Cependant seul 8,6% de la population a accès à l'eau à partir du robinet. Ces chiffres devraient stagner dans les années à venir, notamment car la croissance urbaine est très forte et EDM est déjà dans l'incapacité de répondre à la demande dans plusieurs villes.

L'assainissement**Centre Régional pour l'Eau Potable et l'assainissement à faible coût (CREPA)**

Korofina Nord – Rue 152 Villa n°65
BP E 4344 Bamako
Tel : (223) 224 20 24
Fax : (223) 224 07 92

L'assainissement est une compétence partagée entre la DNH, le Ministère de l'Environnement et celui de la Santé. La Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) est le principal acteur du secteur. Les seules données disponibles, datant de 2001, montrent que l'assainissement est très peu développé au Mali. Un peu plus de 60% des ménages utilisaient des installations sommaires, 10% utilisaient des latrines améliorées et 23% des ménages ne possédaient pas de toilettes (principalement dans le monde rural). En matière d'assainissement, 3,4% de la population utilise des systèmes hygiéniques d'évacuation des eaux usées en milieu rural et 15,8% en milieu urbain. L'essentiel de l'assainissement urbain repose donc sur un système de fosses sceptiques individuelles. Au niveau des égouts, seuls les centres-villes de Bamako et Koulouba, la zone industrielle de Bamako et une partie de Ségou ont un système raccordé. Il existe également plusieurs mini réseaux d'égout dans le pays (à Tombouctou, à Djenné...), dont la construction est financièrement encouragée par l'Office Malien de l'Habitat.

Perspectives : de nombreux défis à relever

Selon le Livre Bleu publié par le Secrétariat international de l'eau en mars 2005, le Mali doit relever 7 défis majeurs pour atteindre les Objectifs du millénaire d'ici à l'an 2015 :

- poursuivre le transfert de compétences aux communes
- accélérer les procédures de mise en œuvre des projets
- réduire les coûts unitaires et mettre en place un suivi indicateur
- passer d'une logique de plan directeur à une logique programmatique
- définir des stratégies municipales d'assainissement
- généraliser le suivi technique et financier des réseaux AEP
- développer la desserte dans les quartiers périphériques de Bamako.

Les organismes multilatéraux, dans le cadre du Millenium Challenge, devraient continuer leurs investissements dans le secteur de l'eau au Mali.

Pour en savoir plus

Pour accompagner vos démarches de prospection et d'implantation au Mali, la Mission Economique peut :

- Fournir des informations économiques générales et sectorielles sur le Mali.
- Réaliser des études sur mesure et organiser des missions sur le terrain.

La librairie Ubifrance (<http://www.ubifrance.fr/infos>) publie :

- Le Répertoire des filiales des entreprises françaises au Mali
- Le Répertoire « Les entreprises agroalimentaires en Afrique de l'Ouest »
- Le Répertoire « Principaux importateurs, grossistes et distributeurs de produits agroalimentaires en Afrique de l'Ouest »

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique de BAMAKO (adresser les demandes à bamako@missioneco.org).

Clause de non-responsabilité

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.

**Auteur :**

Mission Économique
Adresse : Ambassade de France
Square Patrice Lumumba - BP 101
BAMAKO
MALI
Rédigée par : Florent LUCAS
Revue par : Didier VELLER

Version originelle du